



Club Les Exotiques du Québec

Charte:

Charte du Club Les Exotiques du Québec

Article I

Nom et année fiscale

Le nom officiel du club est « Club Les Exotiques du Québec » et l'année fiscale commence le premier janvier.

Article II

Mission

La mission du club est de fournir :

- a) Des connaissances et un lieu d'échanges pour ceux intéressés par l'histoire et la préservation des véhicules exotiques.
- b) Des activités destinées à promouvoir les véhicules exotiques .
- c) Un réseau d'échanges pour les personnes ayant de tels intérêts .

Article III

Membres

d) Membres réguliers :

Membres qui, ayant acquitté les frais annuels, sont intéressés à participer aux activités du club et intéressés à contribuer à la base de connaissances.

e) Membres votants :

Membres fondateurs autorisés à voter lors des réunions du club.

f) Période de validité de la carte de membre:

La carte de membre est valide dès le paiement des frais annuels, pour une période de 12 mois.

g) Annulation et résiliation:

Une carte de membre peut être suspendue ou résiliée en tout temps si un membre, par ses actions ou son attitude, contrevient aux règles ou aux intérêts généraux du club. Préalablement, le membre recevra un avis écrit et aura l'opportunité de se défendre une fois devant les membres votants.

h) Remboursement:

Une carte de membre résiliée ou annulée n'est pas remboursable.

i) Non-Discrimination:

Le Club Les exotiques du Québec affirme que le membership est ouvert à toute personne partageant les intérêts du club et ne peut être discriminée sur la base de sa race, nationalité, religion, sexe ou aucune autre raison non-reliée aux intérêts ou au fonctionnement du club.

Article IV

Réunion annuelle

Lieu: Toutes les réunions auront lieu, suite à une convocation par courrier électronique, courrier traditionnel, fax ou par téléphone.

Code de conduite:

Code de conduite du propriétaire de voitures exotiques

- 1) Mes voitures seront toujours propres et bien présentées. Je m'assurerai que mes voitures sont dans la meilleure condition mécanique qui soit. Les exotiques sont rares et en voir une est une expérience spéciale. J'ai l'obligation de présenter ces voitures aux autres selon les plus hauts standards.
- 2) Je serai toujours poli, courtois et amical. Je ne snoberai ou n'ignorerai quiconque s'intéresse à mes voitures et je répondrai aux questions avec enthousiasme. À chaque fois que j'agirai ainsi, je ferai reculer le préjugé selon lequel les propriétaires de voitures exotiques sont snobs.
- 3) Lorsque possible, j'encouragerai l'inspection et l'observation de mes voitures. J'encouragerai les prises de photos.
- 4) Je respecterai les lois et le code de la route. En particulier, j'effectuerai des dépassements seulement dans les sections de routes marquées et prévues à cet effet et je respecterai les limites de vitesse et de bruit dans les villes et banlieues. Je conduirai toujours en mode défensif de façon à me protéger et à protéger mon véhicule. Je n'initierai pas ni ne répondrai à des défis de course sur la voie publique.
- 5) Sur les voies publiques, j'utiliserai mon meilleur jugement et mon meilleur sens de l'observation pour m'assurer que je ne mets en danger ni ma propre personne, ni mon véhicule, ni le public. Je serai toujours à l'affût des conditions de la route et de la météo et je ne conduirai pas à des vitesses excessives sur des routes inconnues ou suspectes. En approchant des courbes aveugles ou des sommets, j'assurerai qu'un obstacle est présent et je prendrai les moyens défensifs appropriés.
- 6) Je partagerai ma passion pour les voitures exotiques avec la communauté et les organismes charitables. J'offrirai mes voitures pour des événements de promotion, parades etc, supportant des causes sociales ou humanitaires. Si l'occasion m'en est donnée, j'offrirai une journée à la fondation "Rêves d'enfants" afin d'égayer la vie de quelqu'un moins fortuné que moi.
- 7) Je serai honnête et ouvert envers les autres enthousiastes et je présenterai toujours mes voitures de façon réaliste aux éventuels intéressés ou acheteurs potentiels. Je conserverai une documentation complète des modifications, réparations et entretiens faits sur mes voitures.
- 8) Je serai toujours souriant en inspectant mes voitures, en les conduisant ou en les montrant aux autres. Je n'oublierai jamais combien je suis privilégié de posséder de telles automobiles.
- 9) Etant membre des Exotiques Québec, j'apposerai ma vinette réglementaire sur mon pare-brise avant de mon véhicule.